

GE_GERICHTE 4A_195/2023 vom 24. Juli 2023

GE Cour de justice, 2023-07-24, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_4A_195_2023

FR: GE_GERICHTE 4A_195/2023 du 24 juillet 2023

IT: GE_GERICHTE 4A_195/2023 del 24 luglio 2023

Regeste

Résumé: CONGE POUR DEF AUT DE PAIEMENT - EVACUATION - ABUS DE DROIT D'INVOQUER ABSENCE DE FORMULE OFFICIELLE Le locataire excipe abusivement du défaut de remise de la formule officielle relative au loyer initial s'il omet de protester dans un délai raisonnable. Dans un tel cas, l'on peut en effet inférer qu'il considère le loyer comme non abusif et renonce à le contester devant l'autorité, validant ainsi le montant convenu et guérissant les effets du vice de forme. En l'espèce, les locataires ont commis un abus de droit en se prévalant de la nullité de la formule officielle uniquement au moment où la bailleresse a indiqué son intention de résilier le bail pour défaut de paiement, alors qu'ils connaissaient déjà le vice de forme affectant le contrat depuis des mois.

Volltext

Résumé: CONGE POUR DEF AUT DE PAIEMENT - EVACUATION - ABUS DE DROIT D'INVOQUER ABSENCE DE FORMULE OFFICIELLE Le locataire excipe abusivement du défaut de remise de la formule officielle relative au loyer initial s'il omet de protester dans un délai raisonnable. Dans un tel cas, l'on peut en effet inférer qu'il considère le loyer comme non abusif et renonce à le contester devant l'autorité, validant ainsi le montant convenu et guérissant les effets du vice de forme. En l'espèce, les locataires ont commis un abus de droit en se prévalant de la nullité de la formule officielle uniquement au moment où la bailleresse a indiqué son intention de résilier le bail pour défaut de paiement, alors qu'ils connaissaient déjà le vice de forme affectant le contrat depuis des mois.

Descripteurs: Descripteurs: BAIL À LOYER;RÉSILIATION;DÉFAUT DE PAIEMENT;ÉVACUATION(EN GÉNÉRAL);ABUS DE DROIT;LOYER INITIAL

Normes: Normes: CO.257d; CPC.257

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.